

**AVIS DE PROJETS DE MARCHÉS (APM)  
ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AA) POUR LES  
SERVICES TECHNIQUE, D'INGÉNIERIE ET D'ENTRETIEN (STIE)**

**INGÉNIEUR PRINCIPAL**

Numéro de la demande de proposition: 11789170

Autorité contractante : Ryan Charbonneau

Téléphone : 819-997-9489

Courriel : Ryan.Charbonneau@forces.gc.ca

Le ministère de la Défense nationale souhaite obtenir les services d'un (1) ingénieur principal pour le projet de système de décontamination chimique, biologique, radiologique and nucléaire (CBRN) des Forces armées canadiennes (FAC).

La durée du contrat éventuel sera de la date du contrat pour une période de deux ans.

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

Ce besoin est assujéti au Programme des marchandises contrôlées.

La présente demande de soumissions est émise dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AA) pour les services techniques, d'ingénierie et d'entretien (STIE) - document no E60ZH-070002 de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Toutes les modalités de l'AA STIE s'appliquent et doivent être intégrées au contrat éventuel. Le besoin décrit aux présentes s'adresse uniquement aux fournisseurs de STIE de TPSGC qui sont conformes aux volets ci-dessous de l'AA STIE : Volet 2 - Services généraux d'ingénierie et services connexes.

L'autorité contractante enverra par courriel les documents de la demande de propositions (DP) directement aux entreprises qualifiées qui détiennent un arrangement en matière d'approvisionnement.

Ce marché est assujéti à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), Accord de libre-échange Canada-Chili, Accord de libre-échange Canada-Colombie, Accord de libre-échange Canada-Pérou, Accord sur le commerce intérieur (ACI), et l'organisation mondiale du commerce-Accord sur les marchés publics (OMC-AMP).

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.